



L'ACTUALITÉ IMMOBILIÈRE AU FIL DE L'EAU



Attestation de compétences
Certificat de réalisation

DATE(S)

À déterminer

LIEU

CCI DU CHER
Avenue d'Issoudun
18000 BOURGES

DURÉE

1 jour soit 7 heures

PUBLIC(S)

Salariés
Particuliers

OBJECTIFS

- » Décrypter les dernières actualités liées au métier
- » Intégrer les actualités à son activité

COMPÉTENCES VISÉES

- » Les dispositions politiques
- » Les dispositions réglementaires et légales
- » Les mesures administratives
- » Le rôle des associations et des professionnels
- » L'évolution de la jurisprudence
- » Les perspectives professionnelles

MODALITÉS D'ACCÈS

- » Bulletin d'inscription
- » Questionnaire de positionnement
- » Convention de formation

EMPLOIS VISÉS

Optimisation des pratiques au quotidien



TAUX*

Taux de satisfaction	94,80%
Taux de certification	100%
Taux de rupture	<i>non concerné</i>
Taux d'insertion à 3 mois	<i>non concerné</i>
Taux d'insertion à 6 mois	<i>non concerné</i>
Taux de poursuite d'étude	<i>non concerné</i>

*Taux de satisfaction global des formations du parcours développement des compétences calculé en 2023

**ACCESSIBILITE
HANDICAP**

Etude des besoins spécifiques au cas par cas
Aide à la constitution des dossiers
Adaptations spécifiques.
Contactez notre référente handicap pour plus d'informations :



Nathalie BONNARD
nathalie.bonnard@cher.cci.fr
02 48 67 55 55

TARIFS

300€/personne (Net de TVA)
Possibilité de prise en charge par OPCO

CONTACTS
CCI FORMATION¹⁸

Diane HAPPE
Fadila EL MEZOUARI

cciformation18@cher.cci.fr | 02 48 67 80 64
CCI du cher - Avenue d'Issoudun
CS 70237 - BOURGES CEDEX

cher.cci.fr

PRÉREQUIS

Aucun

PÉDAGOGIES & MOYENS

- » Intervenants professionnels et issus du secteur
- » Participative et directement opérationnelle
- » Activité centrée sur les spécificités de l'entreprise
- » Distanciel possible si conditions l'exigent
- » Groupe de 5 à 12 personnes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- » Evaluation de l'acquisition des compétences via des mises en pratique et exercices pendant la formation
- » Evaluation de la formation à chaud par chaque participant
- » Evaluation à froid (entre 3 et 6 mois)
- » Evaluation par l'intervenant du groupe et de la bonne acquisition des compétences + réponse aux objectifs



PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION*

*Des modifications peuvent intervenir pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et des salariés formés.

Les modules

1. LES DISPOSITIONS POLITIQUES

La règle des 100 jours s'applique-t-elle au gouvernement Macron ?

Le ministère de tutelle en charge du logement et du bâtiment

2. LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES

L'évolution des lois ALUR, loi ELAN, loi PACTE, loi ANTIGASPILLAGE, les nouvelles pratiques qu'elle impose

Les mesures légales ayant des conséquences sur l'exercice de la profession

La réforme du cautionnement

Loi réforme de la justice

Les mesure sur la RGPD

Dispositif TRACFIN, tolérance à l'égard des professionnels de l'immobilier

3. LES MESURES ADMINISTRATIVES

La place grandissante du préfet dans le domaine de l'immobilier

Les nouveaux transferts de compétence au niveau des Com.Com. et des régions

4. LE RÔLE DES ASSOCIATIONS ET DES PROFESSIONNELS

De nouveaux acteurs ou de nouveaux spectateurs ?

Les nouvelles urgences, économiques et climatiques (le GIEC)

5. L'ÉVOLUTION DE LA JURISPRUDENCE

Les pratiques professionnelles

La gestion immobilière

Les baux commerciaux

L'urbanisme

En droit rural et forestier

6. LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les nouvelles pratiques et les nouvelles contraintes

La place numérique

Les nouvelles tendances de la collaboration entre professionnels de l'immobilier